Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 41 (1994)

Heft: 5

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



L'échéance du 12 juin 1994

Comme il vous en souvient certainement, le Conseil fédéral et une majorité du Parlement ont accepté une loi instituant des casques bleus sur une base de volontariat. Régulièrement en pareil cas, il se trouve quelques personnes poussées par des motifs certes honorables, mais aussi par une fièvre de type endémique appelée «la référendite» pour lancer un référendum contre cette loi. Celui-ci a abouti et c'est encore au peuple que l'on fera appel pour trancher, avec tous les dangers de dérapage que cela comporte. Espérons tout de même que cette votation fédérale ne constituera pas un nouveau sujet de discorde entre Romands et Alémaniques.

Est-il besoin de rappeler le rôle éminemment humanitaire que jouent les casques bleus? Las, selon les opposants: les querelles des «autres» ne regardent pas la Suisse. Cette «neutralité» forcenée a quelque chose de pathétique, voire d'abrutissant, car, à force de cultiver la politique de celui qui ne veut rien voir, on devient forcément aveugle.

Il n'y a pas si longtemps, les chefs des deux départements concernés, les conseillers fédéraux Kaspar Villiger et Flavio Cotti, ont informé les médias de la portée du projet dans les domaines de la politique extérieure et de la sécurité. Kaspar Villiger n'a-t-il pas déclaré: «Nous sommes plus en sécurité si notre environnement est sûr. La meilleure politique d'asile est celle qui permet d'empêcher les flux de réfugiés.»

Sera-t-on le dernier pays européen à vivre le dos tourné aux parfois tristes réalités, sans réagir ni agir?

«Sans casques bleus, la Suisse tomberait dans une réputation d'égoïste et de profiteur se camouflant sous le manteau de la neutralité, a encore expliqué Flavio Cotti; si elle restait à l'écart des engagements humanitaires et préventifs, toujours plus importants parmi les prestations des casques bleus, cela ne serait pas compris par la communauté des Etats.»

La votation du 12 juin est d'importance, alors, réfléchir c'est bien, voter pour que la Suisse dispose de casques bleus, c'est mieux.

René Mathey

La PCi genevoise est intégrée dans le dispositif de secours

«Que fait la police?»

A Genève, la responsabilité de la coordination en matière de catastrophe et de défense générale a été attribuée à Laurent Walpen, chef de la police. C'est à Marius Monney, Commissaire de police, qu'en a été confié l'organisation, rejoint un peu plus tard par Guy-André Marmy, Haut fonctionnaire, qui est le «responsable catastrophes et EMCC».

RENÉ MATHEY

Au seul mot de police, le «citoyen» voit un képi, un billet rose, une réprimande, parfois un flash; l'obligation de s'arrêter, de répondre à toutes sortes de questions, bref, un aspect peu sympathique à priori. Il y a pourtant beaucoup d'autres missions que ce «citoyen», à tête reposée, reconnaît utiles. Il convient même que sa sécurité en dépend. D'ailleurs ne crie-t-il pas, à l'occasion: «Que fait la police? Elle n'est jamais là quand on en a besoin.» «Protection civile» est allé à la rencontre

de deux citoyens, l'un Commissaire de police et l'autre Haut fonctionnaire, dont la mission principale consiste précisément à tenter de prévoir l'imprévisible, de structurer et d'organiser le plan catastrophe, mouture genevoise.

C'est en fins connaisseurs et en toute modestie qu'ils expliquent «ISIS» (Intervention, Secours et Information lors de Sinistres), organisation acceptée par le conseil d'Etat genevois en août 1993.

Les «deux mousquetaires» d'ISIS

Marius Monney est Commissaire de police. Il fait partie de l'EM de la police. Il a d'autres fonctions dans le domaine de la police judiciaire et du renseignement. C'est aussi un spécialiste de la lutte anti-terroriste. Homme direct, courtois, il est plutôt souriant, mais on devine, derrière les lunettes, le regard très aiguisé du professionnel.

Quant à Guy-André Marmy, Haut fonctionnaire de l'administration, il est responsable «catastrophes et EMCC». Affable et souriant, il est un brin plus «froid» que le commissaire. Homme de détail, véritable encyclopédie de la catastrophe dans le service, il est l'adjoint de Marius Monney.



Marius Monney, Commissaire de police et Chef des services opérationnels.

D'ailleurs, sa qualité de civil lui permet d'avoir accès quasi partout, et il assure les contacts tant sur le plan cantonal que Suisse et international, puisque deux départements français jouxtent la frontière: la Haute-Savoie et l'Ain.

Ces deux hommes sont donc les concepteurs du plan ISIS, mais, comme tient à le préciser Marius Monney «avec l'aide et les conseils de beaucoup d'autres personnes et de services.»

Tout commence en 1984

«L'affaire de la fuite de brome survenue dans l'entreprise Firmenich avait défrayé la chronique, raconte Marius Monney, et démontré quelques lacunes dans notre organisation catastrophe, si bien que le conseil d'Etat a décidé de revoir tout le système.»

Un nouveau règlement concernant l'information et la défense contre les catastrophes a été conçu. En 1988, ce qui allait s'appeler le plan ISIS a été confié au chef de la police.

Ont été réunis autour de la même table outre la police, les sapeurs-pompiers, la protection civile, les moyens sanitaires, bref, tous les movens du canton afin de créer la structure et de définir les zones de responsabilité.

«Entre-temps, Guy-André Marmy a rejoint l'équipe et s'est vu confier la responsabilité de ce dossier, à plein temps, précise Monney.»

Suivant les directives du conseil d'Etat, il s'agissait de créer une organisation unique, regroupant toutes les parties spécialisées dans tous les aspects du secours en cas de catastrophe. Chacun, bien entendu, restant maître dans son service.

C'est dans ce contexte qu'est né le plan ISIS qui, avec sa connotation mythique, contient déjà en lui-même la notion de protection puisque, comme on le sait, la

déesse égyptienne Isis, sœur et femme d'Osiris, représentait la protection du mariage et de l'agriculture.

Pour Marius Monney, les choses sont maintenant claires: «Premièrement, le principe de base d'intervention repose sur chaque service, qui reste sous son propre commandement. Deuxièmement le système modulaire permet une montée en puissance du dispositif. En effet, un incendie représente déjà quatre cellules. Il y a déjà, au minimum, les pompiers et la police; on pourrait ensuite imaginer l'écotoxicologie, à cause peut-être de problèmes liés à l'environnement. La cellule information entre aussi parfois en jeu. S'il y a des blessés ou une évacuation à prévoir, alors, c'est le reste du système qui peut intervenir. En cas d'incendie dans une zone sensible, on peut aussi prévoir une pré-alerte.

L'étape suivante consiste à mettre en place le PCO (Poste de Coordination des Opérations), et, sur le front, le PCI (Poste de Coordination des Interventions). Le PCO est dirigé par le chef de la police et le PCI par le commandant du SIS (Service Incendie et Secours - sapeurs-pompiers), respectivement le SSA (Aéroport de Cointrin). C'est le Conseil d'Etat qui pourrait décider la mise sur pied d'un EM de crise, dirigé et coordonné par le chef de la police. C'est le cas de figure extrême.»

Dès 1991, le chef de la police s'est vu encore confier la défense générale qui dépendait dans le passé du Département militaire cantonal. Si bien qu'à Genève, il n'existe plus qu'un seul et même EM, ce qui rend la coordination plus facile.

Le plan ISIS

Au sommet de la pyramide: l'état-major de crise, dirigé par le chef de la police. Audessus de lui figure l'état-major d'urgence du Conseil d'Etat, réunissant trois conseillers d'Etat: Justice, Police et Transport, Intérieur et Santé publique.

Ce plan intègre également la protection civile, qui rappelons-le, agit à deux échelons: le premier, avec quatre détachements de spécialistes, et celui des généralistes. Dans l'organisation générale, la PCi représente l'échelon secours. La cellule se-



Guy-André Marmet, responsable catastrophes/EMCC.



Finis les dégâts dus à l'humidité!

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la pro-r tection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie. 1606 Forel, Tél. 021/781 27 91 Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE, Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veuillez m'envoyer une documentation détaillés veuillez ill envoyer une aocumentation aetal sur votre programme de déshumidificateurs. à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel NPA/Lieu:

cours agit sur le terrain avec trois détachements de spécialistes qui sont attribués, pour la collaboration, aux différents secteurs dans lesquels ils agissent. Le premier, c'est le détachement sanitaire mobile, attribué aux médecins. Il peut intervenir dans les 90 minutes. Il est composé de 100 personnes environ, issues des professions médicales et paramédicales. Le matériel et les installations mobiles sont décentralisés. Les médecins possèdent une valise médicale à leur domicile. Les cadres et les médecins de ce détachement sanitaire mobile sont munis d'un bip. Ce détachement est opérationnel.

Le second détachement de spécialistes concerne la cellule sauvetage, c'est celui des spécialistes de génie. Il s'agit de 260 personnes qui s'occuperaient des actions de recherches, de sauvetage et du dégagement et déblaiement des routes et des décombres, à l'aide d'engins lourds. Ce détachement est en voie de constitution. Le troisième, c'est celui de l'assistance, dont les missions sont l'accueil, le ravitaillement et l'hébergement de personnes dépourvues de logement ou sinistrées. Cette nouvelle organisation de la PCi sera opérationnelle dans sa globalité au printemps 1995, bien que certains détachements soient déjà en fonction.

Ensuite, soit dans les 48 à 72 heures, l'ensemble des généralistes de la PCi pourraient être convoqués. Voilà comment est intégrée la nouvelle PCi genevoise dans le dispositif.

Avant de détailler les onze principales cellules du plan ISIS, Guy-André Marmy souligne: «Genève s'illustre par rapport au schéma fédéral. Pourquoi? et bien tout simplement parce que nous souhaitons avoir une unité de doctrine dans l'ensemble du dispositif.»

Cellule police

Celle-ci est chargée du maintien de l'ordre, de la circulation, du bouclage de certaines zones, ainsi que de l'identification des victimes et de l'enquête judiciaire. Sur le front, on retrouve les services de police suivants: la gendarmerie pour le bouclage, la Sûreté pour les enquêtes, le Service opérationnel pour l'identification, le Commissariat pour la police mortuaire, la police aéroport. Quant à l'Office des transports et de la circulation, qui dépend directement du Département, c'est lui qui gère l'ensemble des feux de circulation, de la signalisation routière, des chantiers, etc. C'est un service indispensable en cas de catastrophe, afin d'assurer la coordination et la gestion de l'ensemble des voies de circulation, notamment les routes réservées.

Cellule sauvetage

Celle-ci est entre les mains de J.-P. Cherix, directeur de la sécurité civile. Au front, on retrouve le SIS (sapeurs-pompiers), le SESA (pompiers aéroport), les services du feu communaux, l'association genevoise des sauveteurs auxiliaires. Dans cette cellule, la PCi intervient avec ses spécialistes de génie. Il ne faut pas oublier non plus l'aide spontanée, que l'on retrouve d'ailleurs dans beaucoup de cellules.

Cellule médicale:

Elle est dirigée par le médecin cantonal, le D'Restellini.

Au front et cela pourrait paraître paradoxal, on retrouve une organisation privée: SOS médecin, du D^r Froidevaux, qui

garantit un délai de 15 minutes pour obtenir des médecins sur place. On pourrait aussi compter sur le détachement sanitaire mobile de la PCi, ainsi que les Samaritains. Dans ce dispositif, vient s'ajouter encore toute la flotte des ambulances (publiques ou privées — une quarantaine dans le canton) et, si nécessaire, le service sanitaire coordonné. En plus, on peut ajouter le recours à des formations de l'armée.

Cellule AC

Elle est gérée par l'écotoxicologue cantonal, M. Landry. Les quarantes spécialistes sont alarmables 365 jours sur 365. Elle est aussi composée du service du chimiste cantonal, auquel on pourrait ajouter le service AC coordonné.

Cellule transport

Il faut préciser que celle-ci ne gère que le transport des personnes. C'est le directeur des Transports publics genevois, M. Stucki, qui la dirige. Au front, se retrouverait toute sa flotte de véhicules. Tous les transporteurs privés font également partie de cette cellule; soit, les détenteurs de cars qui sont réunis dans un pool qui garantit une capacité de transport de 500 à 600 personnes dans la première heure. Il existe aussi un accord avec les taxis. Signalons que tous ces gens sont reliés au central par une ligne point-point. Les bateaux également, bien que ceux-ci aient des délais de pré-alerte et d'alerte importants. Ils pourraient être mis en œuvre surtout comme réfectoires ou dortoirs, plus difficilement comme moyens d'évacuation.

Cellule secours

Animée par Ph. Wassmer, de l'Office cantonal de PCi, elle contient les généralistes de la PCi, les organismes communaux ainsi que la PBC (protection des biens culturels).

Cellules «techniques»

Il y a encore deux cellules éminemment techniques et qui concernent le problème de l'énergie qui reste en main du service du gaz, eau et électricité. Même chose en ce qui concerne les télécommunications. Il s'agit d'ailleurs d'un problème crucial. Les besoins en liaison sont fondamentaux, qu'il s'agisse de transmettre de la parole ou des données. Comme on a pu le vérifier à de multiples reprises, chaque catastrophe apporte une série de situations nouvelles dont les solutions sont forts difficiles à préparer d'avance.

«Si l'on parle exclusivement des moyens qui sont propres à la police, souligne Marmy, dans un premier temps on va utiliser les radios. Au bout d'une heure ou deux les moyens radios peuvent tomber (piles, saturation, etc.). Donc, il faudra avoir re-



Le nouvel Hôtel de police genevois qui abritera l'ensemble des services après la construction de la 2° étape.

cours au moyen «fil». Quant au réseau téléphonique normal, il est utilisable à condition qu'il ne soit pas en rupture ou tout simplement parce que les centraux sont saturés par le nombre d'appels y aboutissants. D'où l'importance des liaisons point-point, ou encore le système par onde dirigée. Cela coûte malheureusement très cher. Il est actuellement question de disposer d'une dizaine de lignes ainsi que d'un véhicule mobile. En tout état de cause, la recherche de solutions est permanente, notamment via un éventuel central Natel.»

Cellule accueil

C'est une cellule très délicate à gérer. «Elle est liée aux événements qui pourraient survenir sur le réseau de transport de personnes: l'aéroport, les CFF. On s'aperçoit, et l'expérience le montre, en nous déplaçant sur des catastrophes aériennes, précise Marmy, gérer d'abord les blessés, s'il y en a encore, mais les familles et les proches qui arrivent, c'est véritablement incommensurable.»

Cette cellule vit sa phase de mise en place sur des structures de l'aéroport, en collaboration avec le directeur-général de l'aéroport, M. Jobin, afin de trouver les personnes et de dédier des locaux qui ne serviront qu'à l'accueil. Il faut trouver des locaux qui sont loin des structures, notamment pour préserver ces gens de la pression qu'exerce parfois involontairement la presse, créer une antenne médicale, psychologique, spirituelle. Une mini-cellule de crise sera aussi créée. Outre la police et les services classiques, elle sera constituée de la compagnie d'aviation concernée et de la direction de l'aéroport. Les télécommunications sont importantes car il est difficile, et parfois long, d'obtenir des renseignements «ante mortem» permettant d'identifier les victimes.

«Par exemple, souligne Marmy, lors du

meeting d'aviation de Ramstein mettant en cause la patrouille italienne, le public représentait une masse de 60 à 70000 personnes. Un certain nombre de personnes ont perdu la vie et un grand nombre ont été choquées. Ces dernières, sous le coup, erraient un peu partout. Lors de la diffusion par la radio et la télévision, des milliers d'appels téléphoniques sont parvenus, émanents de personnes concernées de près ou de loin qui déclaraient: «Un tel m'a dit qu'il se rendait là-bas, qu'est-il devenu?»; par conséquent, cet afflux a été très difficile à gérer, notamment parce qu'à ce moment il faut bien entendu tenter de s'informer sur la personne, son nom, son habillement, etc. De plus, les blessés ont été évacués par des moyens divers, donc non officiel, et emmenés dans des hôpitaux. En dehors des aspects d'embouteillage prévisible dans de telles circonstances, il a fallu se renseigner dans les hôpitaux de toute la région, pour connaître l'identité des blessés et s'ils provenaient du lieu sinistré.»

Si l'on revient à Genève, on se rend compte que par l'exiguité du territoire, cette aide spontanée va certainement jouer un rôle important, ce qui signifie que dans la première 1/2 h d'un événement, le transport va échapper à toute gestion. Raison pour laquelle la notion de bouclage des lieux prend toute sa signification.

Cellule approvisionnement économique Cette dernière est purement du ressort de la défense générale. Elle contient également le service vétérinaire coordonné.

Cette cellule est importante car elle est responsable du recensement des locaux, des moyens de transport de marchandises,

Ces onze cellules ont été passées en revue. Laissons de côté celles qui sont du ressort direct du chef de la police et qui concerne les renseignements, le triage et la presse.

Chacune des cellules possède un tableau de bord, qui regroupe les ordres d'engagement, l'inventaire des moyens, etc.

Soulignons encore qu'en cas de situation extraordinaire, on devrait arriver à une conduite avec cing cellules: l'exploitation, les opérations, la protection-secours, la technique et la santé.

Gestion du plan ISIS

Une telle organisation demande des contacts fréquents, ainsi qu'une mise à jour permanente de l'information. C'est l'objectif de la commission permanente, constituée par tous les chefs de cellule.

Guy-André Marmy explique: «Tous les problèmes liés à l'organisation sont traités dans cette structure, mais aussi ceux qui ressortent du quotidien et liés spécifiquement aux manifestions genevoises. C'est le cas, par exemple, des fêtes de Genève, ainsi que de toutes les occasions ou un risque existe et ou il faut se livrer à une analyse de situation pour déterminer des mesures à prendre.

Collaboration romande et transfrontalière

C'est un sujet dont traite en particulier le Commissaire Monney. Il explique: «Des contacts ont lieu plusieurs fois par an avec les cantons romands ainsi qu'avec la Haute-Savoie et l'Ain. Les communications constituent la plus grosse partie de nos contacts avec les départements français via une Commission Franco-genevoise. La sécurité est bien entendu à l'ordre du jour. La première réalisation concrète est celle de l'information et de l'alerte avec ces deux départements. Un accord a été signé entre la centrale d'engagement de la police pour Genève, et les deux CODIS (centre opétationnel département d'incendie et de secours) 01 (Ain) et 74 (Haute-Savoie).

Indispensable au cas où - judicieux et utile dès maintenant. Le mobilier de protection civile d'ACO.

Allenspach & Cie SA Untere Dünnernstrasse 33 4612 Wangen b/Olten Tél. 062 32 58 85-88 Fax 062 32 16 52



ACO. La marque de confiance.



Le poste de commandement des interventions (PCI) est installé dans une caravanne qui peut se brancher directement sur le réseau téléphone.



Le PCO. Il a servi lors de la rencontre Clinton-Hassad.

Un groupe traite des entreprises à risques (celles qui sont soumises à l'OPAM - Ordonnance pour la protection contre les accidents majeur), comme d'ailleurs des routes de grand transits et des problèmes de transport de matières dangereuses. Un sous-groupe s'occupe des risques naturels; mais il faut bien dire qu'à part un séisme qui pourrait toucher le canton, éventuellement un risque d'inondation, ce sont surtout les deux départements voisins qui sont concernés.

Autre groupe, celui de Secours aux blessés. Celui-ci traite de la coordination entre les SAMU et les moyens genevois. L'extension du plan SATER (Sauvetage air et terrestre) bien connu en France, nous concerne également avec Cointrin, notamment en ce qui concerne les problèmes d'accueil.»

Alarme et alerte

Il est intéressant de définir le terme de catastrophe: «Est considéré comme catastrophe, tout sinistre affectant ou mettant en danger la vie ou l'intégrité corporelle d'un grand nombre de personnes, provoquant ou risquant de provoquer des dommages importans à des biens ou à l'environnement naturel et impliquant l'engagement de moyens d'intervention et de secours extraordinaires.»

Signalons aussi qu'il faut faire la distinction entre alerte et alarme. On alerte ou pré-alerte des services mais on alarme la

En ce qui concerne l'alarme à la population, celle-ci sera décidée au niveau du PCO par les moyens de sirènes fixes ou mobiles. Il y a trois lieux de déclenchement. Toute une organisation fonctionne conformément aux dispositions légales, avec la radio romande (des accords sont en négociation avec des radios locales car on sait que le 80% de la population écoute régulièrement Radio-Lac) au moven de messages préenregistrés. De plus, un central téléphonique fonctionne sous la forme de «boîte-à-messages» où chacun peut s'informer. L'alerte (et la préalerte) est gérée par le SMT qui dépend de la cellule transmission de la police. De même, les renseignements en provenance de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) aboutissent à la police via le système VULPUS. Il relie toutes les polices cantonales, l'armée, les administrations cantonales et certains services de la confédération, précise Marmy. Celui-ci est protégé contre les effets magnétiques, fonctionne sur fibres optiques, et le terminal est lui-même dans une cage de Faraday. Celui-ci permet de transmettre des données informatiques, des fax, des télex etc., de façon cryptée.

«Finalement, exprime encore Marmy, la catastrophe signifie pour nous: dès l'instant où les moyens des services permanents ne suffisent plus, il faut faire appel à l'organisation. C'est l'officier de police qui est de service au moment de l'événement, ou encore le commandant des pompiers qui analysent, «pré-alertent», et demandent, le cas échéant, l'intervention de moyens supplémentaires.»

La lutte anti-terrorisme

Un sujet sensible et relativement complexe qui est du domaine du Commissaire Monney. «Il y a plusieurs branches, le contreespionnage, l'extrémisme et la lutte antiterroriste. Pour la lutte anti-terroriste, il existe bien entendu une structure fédérale qui est représentée par le Ministère public de la confédération, respectivement la Police fédérale qui coordonne toutes les actions au niveau Suisse.

Dans l'organigramme du plan présenté, cette lutte anti-terroriste figure dans la cellule police. Bien que nous soyons relativement bien préparés. L'idéal serait de pouvoir prévenir. Mais dans ce domaine...»

Marius Monney est aussi responsable des relations avec les missions diplomatiques et les organisations internationales qui résident sur territoire genevois. La mission de base consiste à avoir de bons contacts avec chacun. C'est un facteur d'information, voire de dissuasion important.

Le Commissaire n'en dira pas plus et on le comprend aisément.

L'avenir

Pour Marius Monney et Guy-André Marmy il reste encore à tester le plan ISIS, ce qui sera fait d'ici peu par le biais d'un exercice d'état major.

Ces deux «spécialistes» estiment aussi que l'avenir sera dans une unité des doctrine sur le plan Suisse pour le moins. Les collaborations existent et les nombreux contacts développés au cours des années laissent bien augurer de l'avenir.

Coup d'œil sur le complexe communal

L'ARCT à Lamboing

rm. Pour sa 17º assemblée générale, l'Association régionale des chefs locaux et chefs d'office de la protection civile (ARCT) avait choisi le complexe communal de Lamboing. C'est en présence de Gabriel Zürcher, préfet, Gérard Racine, maire de Lamboing, Gabriel Rais, instructeur d'arrondissement et représentant de l'OFPC, Armande Rochat, CL Aigle, membre du comité de l'association des cadres supérieurs du canton de Vaud, Pierre Deglise, association des CL du canton de Neuchâtel, que Philippe Racine, président de l'ARCT, ouvrait la séance.

On ne pouvait choisir cadre plus chaleureux que ce complexe communal de Lamboing pour y tenir assemblée. En principe, une commune choisit le créneau de la salle de gymnastique polyvalente. A Lamboing c'est tout le contraire. Partant de l'idée que la région était suffisamment pourvue en salles sportives polyvalentes, Lamboing a choisi une voie originale, et qui plus est sans subventions: la culture. Entièrement rénové en 1992, ce complexe est dédié à l'expression culturelle de toute la région. La salle principale, décorée de bois, est aménagée pour tenir des spectacles (concerts, théâtre).

Sa cuisine permet de préparer des repas, confectionnés avec beaucoup de goût par le restaurateur qui tient l'auberge communale.

Dans son allocution, le maire, Gérard Racine, a rappelé que Lamboing est une commune mixte de 620 habitants. Dans son histoire, la commune a connu quelques catastrophes, restées dans les mémoires. En 1817, le jour de Pâques, les dames s'étaient mises à la confection de gaufres (une spécialité de la région) pendant le service divin. A la suite d'une négligence, un incendie éclata. Le feu s'étendit rapidement à presque toutes les maisons du village. A cette époque, les maisons étaient serrées, construites pour la plupart en bois et l'eau sous pression manquait. De plus, le service incendie ne disposait pas d'un personnel compétent. Cinquante-deux habitations furent détruites. Dix-sept ménages furent jetés à la rue, laissant trois cent septantesept personnes sans abri, sans parler de la destruction des archives communales.

Pour Gérard Racine, un tel incendie est difficile à imaginer aujourd'hui: «Pourtant, nous ne sommes pas préservés de tout autre événement qui pourrait survenir. Je suis persuadé que la protection civile est

prête à intervenir à tout moment, dans n'importe quelle situation.»

Activités de l'ARCT

Actuellement, l'ARCT compte cent trois membres repésentant quelque quaranteneuf communes (y compris onze admissions en 1993).

Les activités de 1993 ont été presque entièrement consacrées à la collaboration avec les services de défense incendie.

Le nouveau rapport d'incorporation semble être «un plus» intéressant pour le président Philippe Racine, dans la mesure où il permet une meilleure orientation et information des futurs incorporés. Philippe Racine souligne: «Information et communication sont un peu les mots du siècle. Il faut reconnaître que nous voyons encore trop souvent des citoyens et certaines autorités ignorer le rôle de la PCi. C'est à nous d'y remédier!»

Pour cette année, il est convenu de discuter à nouveau le problème de la rémunération des CL et des chefs d'office de PCi, aidé pour la circonstance par les chiffres d'une enquête qui sera conduite par l'ARCT. Il sera aussi question des plans d'eau entre PCi et service de défense. L'information ne sera pas oubliée, puisqu'il est question d'une collaboration avec une radio locale.

Au nom de l'Office cantonal, Gabriel Rais rappelle qu'une collaboration réelle doit s'instaurer rapidement avec les sapeurspompiers; il semble que peu de communes aient véritablement empoigné le pro-

Quant au Comité de l'ARCT, il voit l'arrivée de A. Kaltenried et R. Rimaz pour succéder à J. Schwab et Georges Duplain.



à intervenir à tout moment...»